



# PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### NUMERO SPECIAL

DU

18 juin 2010

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIAL

Arrêté n°10-215 du 14 juin 2010 : modalités d'organisation des épreuves des concours externe et interne de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de 2010 dans la région Rhône Alpes

---

*Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :*  
**<http://www.rhone.gouv.fr>**

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité  
auprès des différents services concernés*

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales – 31 rue Mazenod – 69426 LYON Cedex 03  
Standard Préfecture : 04.72.61.60.60 – Fax : 04.78.60.41.37 - [http:// www.rhone-alpes.pref.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.pref.gouv.fr)

## Arrêté n°10-215 du 14 juin 2010

**Objet :** modalités d'organisation des épreuves des concours externe et interne de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de 2010 dans la région Rhône Alpes

**Article 1er :** La date des épreuves écrites des concours autorisés par arrêté ministériel du 6 mai 2010 en vue de pourvoir 2 postes de secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales dans la région Rhône-Alpes, sur 45 postes au niveau national, est fixée au Mardi 7 septembre 2010.

Le centre d'examen des épreuves écrites est situé à LYON.

Les épreuves orales auront lieu à LYON.

**Article 2 :** Les postes sont répartis de la manière suivante :

**Concours externe :** 1 poste en Rhône-Alpes (sur 19 postes au niveau national)

**Concours interne :** 1 poste en Rhône-Alpes (sur 26 postes au niveau national)

**Article 3 :** Le dossier de candidature comprend un formulaire d'inscription, complété par :

pour le concours interne : un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

pour le concours externe : une fiche de renseignement

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le guide d'aide au remplissage correspondant, la fiche de renseignement sont disponibles sur le site Internet du ministère à l'adresse suivante : <http://www.sante-sports.gouv.fr/modalites-d-inscription.html>

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et la fiche de renseignement devront être obligatoirement postés à l'adresse ci-dessous au plus tard le : 2 juillet 2010, à minuit (le cachet de le poste faisant foi).

DRJSCS RHONE ALPES  
Service des ressources humaines  
(Bureau de la Formation Continue)  
245 rue Garibaldi 69003 Lyon

**Article 4 :** L'ouverture des inscriptions est fixée au 21 juin 2010

La date de clôture des inscriptions est fixée au 10 juillet 2010, délai de rigueur.

Les modalités d'inscription sont les suivantes :

**Par voie télématique :** sur le site du ministère Internet ou Intranet du ministère de la santé et des sports à l'adresse suivante :

<http://www.sante-sports.gouv.fr/modalites-d-inscription.html>

DATE ET HEURE DE PARIS	CONCOURS DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DES AFFAIRES SOCIALES
Ouverture du serveur.....	Lundi 21 Juin 2010
Date et heures limites d'inscription.....	Vendredi 10 juillet 2010 à minuit (horaire métropole)

**Par voie postale :** Le formulaire d'inscription peut être obtenu

- par téléchargement du dossier d'inscription sur le site Internet du ministère de la santé, de la jeunesse et des sports à l'adresse suivante : <http://www.sante.gouv.fr/modalites-d-inscription.html>
- sur demande uniquement auprès de la : DRJSCS Rhône Alpes - Service des ressources humaines - Bureau de la Formation Continue, situé au 245 rue Garibaldi 69003 Lyon - de 9h00 à 12h et de 14h à 16h 00, téléphone : 04 72 61 34 48 jusqu'au 28 Juin 2010.
- par courriel : [concoursdrh@sante.gouv.fr](mailto:concoursdrh@sante.gouv.fr) jusqu'au 10 juillet 2010

Le dossier de candidature transmis par voie postale devra être obligatoirement posté à l'adresse ci-dessous au plus tard le 10 juillet 2010 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) :

DRJSCS RHONE ALPES  
Service des ressources humaines  
(Bureau de la Formation Continue)  
245 rue Garibaldi 69003 Lyon

Pour tous renseignements, les candidats peuvent téléphoner du lundi au vendredi au 0800 006 422 (appel gratuit) ou adresser un courriel à l'adresse suivante : [concoursdrh@sante.gouv.fr](mailto:concoursdrh@sante.gouv.fr)

Tout dossier posté hors délai ne pourra être pris en considération.

**Article 5 :** La composition du jury fera l'objet d'un arrêté pris par le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et par la ministre de la santé et des sports.

Article 6 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le Préfet de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône,  
par délégation,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales,  
Marc CHALLEAT

---